

Candidatures au conseil d'administration de la Société de sauvetage du N.-B.

Capacités légales minimales

- Doit être âgé d'au moins dix-huit (18) ans.
- Doit être légalement apte à exercer une fonction
- Ne doit pas avoir été reconnu coupable d'un acte criminel

Durée des fonctions

- Deux (2) ans
- Les membres du conseil d'administration peuvent être réélus pour un maximum de trois (3) mandats consécutifs.

Connaissances, habiletés et compétences requises

- Connaissance de la mission, de la vision et des valeurs de la Société de sauvetage et engagement à les respecter
- Capacité à diriger de façon efficace
- Capacité à penser de façon stratégique et à produire des résultats
- Fournir un curriculum vitae à jour accompagné d'un bref plan d'activités indiquant le nombres d'heures (par mois) qui seront consacrées à la Société

Exemples de fonctions

- Faire avancer la Société, élaborer les meilleures politiques et les meilleurs objectifs possibles.
- Prendre des décisions en fonction des intérêts fondamentaux de la Société.
- Participer à des conférences téléphoniques, à des réunions, à l'étude du budget et à des séances de planification stratégique.
- Participer aux activités de promotion de la Société de sauvetage.

Les candidatures doivent être soumises au bureau avant le **15 mai** et doivent être accompagnées d'un curriculum vitae indiquant l'expérience et le plan d'activités.

Fermeture des dépôts de candidature le **15 mai**. Aucune candidature à main levée.

Publication de la liste des membres du conseil par le comité des candidatures :
À communiquer

Élection des membres du conseil lors de l'assemblée générale annuelle.